



## La Gazette 2024

Nous y voilà ! Chaque année, nous avons le plaisir de vous adresser notre gazette récapitulant pour l'année passée les nouveautés mises en place sur nos applications phares Mon Territoire Voirie et Carto ainsi que nos autres accompagnements aux collectivités. Nous y dévoilons également nos orientations stratégiques pour l'année à venir.

Cette année, nous mettons en avant nos équipes ! Elles sont mobilisées pour vous offrir les meilleures solutions et accompagnements, pour répondre à vos besoins et vous accompagner lors des évolutions réglementaires.

### QUI CHEZ NOUS S'OCCUPE DE VOUS ?





Mon Territoire Voirie constitue une formidable base de données où tout peut y être renseigné : les caractéristiques des voies ainsi que leur état, la signalisation, les travaux des programmes voiries ou les travaux d'entretien (curage de fossés, reprofilages par tronçons, Point-A-Temps etc.). Couplé à un film des voies, il devient indispensable pour le travail au quotidien.

Thierry DUPRAT, Directeur des Services Techniques de la CC Grand Armagnac



*Nicolas TESSIER,  
Expert voirie et chef  
de produit Mon  
Territoire Voirie*

Cette année 2023 a été le fruit de nombreuses évolutions autour de la voirie en particulier avec l'arrivée de Ma Tablette Voirie qui permet de collecter visuellement les dégradations sur le terrain. De plus, l'intégration dans Mon Territoire Voirie d'un nouveau module complémentaire pour calculer automatiquement l'état des chaussées à partir de ces relevés est un véritable plus pour aider les collectivités à planifier au mieux les travaux d'entretien.

**220** Utilisateurs actifs

Connexions moyennes par jour

**150**

## Les nouveautés 2023

En plus de la nouvelle Tablette Voirie, et du nouveau module complémentaire pour évaluer automatiquement l'état des chaussées, nous avons amélioré la visualisation et la recherche des travaux afin de la rendre plus simple et plus esthétique. Cela permet d'offrir une vision complète, claire et détaillée des techniques d'entretien, des programmes et des budgets annuels.



## À venir en 2024

Un tout nouveau module de Gestion des interventions va voir le jour dès Janvier 2024 ce qui permettra aux utilisateurs de gérer leurs interventions au quotidien. En 2024, nous proposerons aux utilisateurs une mise à jour automatique de l'état des chaussées après l'intégration de travaux ainsi que la possibilité de gérer les travaux sur les ouvrages d'art. Un atelier voirie sera aussi organisé en 2024.



## Les modules complémentaires

Des compléments activables à la demande ont été pensés pour Mon Territoire Voirie : un module Gestion des Interventions avec une application terrain remontant les besoins d'interventions de travaux, un Kit 360 pour faire des relevés vidéos des voies, et Ma Tablette Voirie pour faire des relevés de dégradations visuelles des routes.







L'administration ARAMIS de Mon Territoire Carto, je recommande car :

- l'hébergement en serveur a une haute disponibilité
- la solution est basée sur le logiciel que j'utilise : QGIS. Mes projets sont donc tout prêts pour être déposés sur le serveur sans configuration
- je peux gérer les utilisateurs et leurs autorisations, par le biais de profils



Nathalie LATIL, Directrice des Services Techniques de la CC Mézenc-Loire-Meygal

## 2300

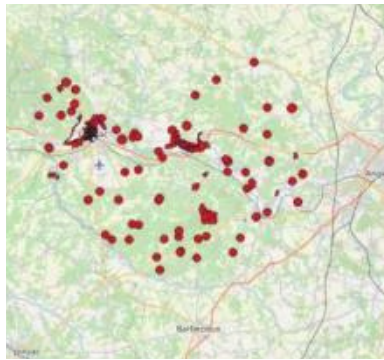
Utilisateurs actifs

Connexions moyennes par jour

## 850

## Les nouveautés 2023

2023 a été riche en évolutions en particulier pour le module d'administration de Mon Territoire (ARAMIS). Nous avons fluidifié et rationalisé le processus de dépôt de couches de données et leur diffusion. Ainsi tous les utilisateurs QGIS sont en mesure de diffuser de l'information géographique sur Mon Territoire. Nous avons aussi développé le module Collection qui permet de créer très simplement du contenu et de le partager avec les autres utilisateurs.



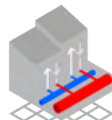
## À venir en 2024

Notre expertise nous permet d'exploiter les données pour les croiser entre elles afin d'en extraire la valeur ajoutée utile à la prise de décision. L'un de nos futurs indicateurs consistera à la mise en évidence des dents creuses sur la carte. Toujours dans l'optique de simplifier et rationaliser la diffusion des données, nous vous proposerons en 2024 un module Géocodage .



## Les modules complémentaires

Des compléments activables à la demande ont été pensés pour Mon Territoire Carto. Avec ARAMIS nous vous proposons une interface de gestion des utilisateurs, couches et projets. Un module dédié pour les ADS en interfaçant votre logiciel d'urbanisme à votre SIG ou encore le Développement Économique, les Réseaux Humides, l'Éclairage Public ou le Diagnostic Territorial sont des compléments opérationnels pour Mon Territoire.



*Antoine Moriceau,  
Responsable agence  
Nord-Ouest et Chef  
de produit Mon  
Territoire Carto*

Mon Territoire Carto est en place à ce jour auprès de 1000 collectivités environ.

Nous tenons à accompagner chacune d'elles au plus près de leurs besoins. L'année 2024 sera l'occasion de mener des échanges pour faire le point sur le déploiement de vos SIG.

Chez SOGEFI, nous avons l'ambition de simplifier la création et la gestion de contenu géolocalisé et de rapprocher des utilisateurs qui n'en sont pas experts. L'année 2023 et 2024 a été et sera riche en évolutions en ce sens.

# LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le contexte évolue pour les collectivités. De nouvelles lois sont adoptées pour répondre aux enjeux grandissant de Zero Artificialisation Nette, de lutte contre la vacances des locaux commerciaux ou d'habitation, ou encore contre la pollution visuelle des publicité. Pour ces nouvelles lois, SOGEFI a une réponse :

## LE RECENSEMENT DES ZAE

La loi dite « Climat et résilience » portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, oblige les collectivités, à faire un inventaire des ZAE de leur territoire, à mettre à jour tous les 6 ans.

## CE QUE NOUS FAISONS

Chez SOGEFI, nous avons créé notre outil Mon Territoire Développement Économique, pour permettre aux collectivités d'inventorier puis d'analyser leurs zones d'activités économiques en calculant le nombre de bâtiments vacants, la durée de vacance ainsi que le taux de vacance du bâti.

## L'ADRESSAGE

Le décret du 11 août 2023 stipule qu'au 1er janvier 2024, les communes de plus de 2 000 habitants devront avoir réalisé la première mise à disposition de leurs données d'adressage.

Les communes de moins de 2 000 habitants seront concernées dès le 1er juin 2024 par cette obligation de création de leur Base Adresse Locale.

## CE QUE NOUS FAISONS

C'est dans ce contexte que nous avons étoffé notre offre d'adressage pour avoir 2 niveaux :

- Un premier accompagnement de formation et conseil (10h).
- Un deuxième plus complet partant de l'analyse du terrain, du diagnostic, jusqu'à l'aide au versement de votre BAL dans la BAN.

## TLPE

À compter du 1er janvier 2024, et conformément à l'article 17 de la loi du 22 août 2021, les compétences en matière de police de la publicité seront transférées aux maires. Ils assureront la police de la publicité sur leur territoire que leur commune soit ou non couverte par un RLP.

## CE QUE NOUS FAISONS

Nous nous rendons sur le terrain pour relever toutes les enseignes pour vous faire un compte rendu précis de la taille, l'emplacement, l'entreprise, etc. Nous fournissons ainsi un rapport détaillé des entreprises en infractions (lors d'une démarche de vérification du RLP) et des taxes à appliquer à chaque entreprise (dans le cadre d'une TLPE).

## LE MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE



### MATHILDE DE SULZER WART

Cette année, dans ce contexte de sobriété foncière, nous mobilisons notre expertise data au service des territoires. Nous avons déjà travaillé sur l'identification de "dents creuses" ou de foncier "Bimby" en zones U et AU, offrant ainsi des opportunités de développement sans artificialisation nouvelle. Nos analyses cartographiques, basées sur l'opendata, révèlent des solutions durables pour respecter le **Zéro Artificialisation Nette**.

Si vous êtes intéressés, je serai ravie d'en échanger avec vous !

**CONTACTEZ-NOUS**  
05 34 66 72 27  
[contact@sogefi-sig.com](mailto:contact@sogefi-sig.com)  
[www.sogefi-sig.com](http://www.sogefi-sig.com)  
[www.monterritoire.fr](http://www.monterritoire.fr)

